



CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 AVRIL 2021, À 19 H
TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

Le conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge siège en séance extraordinaire ce 14 avril 2021. Sont présents à cette séance : madame la Mairesse DEBBIE LAPORTE, mesdames les conseillères CHRISTINE FRANCOEUR, NATHALIE DENAULT et LISE A. ROMAIN, messieurs les conseillers GAÉTAN GRAVELINE et PIERRE VAILLANCOURT.

Secrétaire d'assemblée: la directrice générale/secrétaire-trésorière madame NAOMIE RIVET.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM
 - 1.1. Constatation de l'avis de convocation
 - 1.2. Ouverture de la séance
 - 1.3. Conseil à huis clos et diffusion de la séance
 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 3. TRAVAUX PUBLICS
 - 3.1. Achat de balais de BOBCAT
 4. PÉRIODE DE QUESTIONS
 5. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE
-

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

1.1 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate et convient qu'il sera mentionné dans le procès-verbal de la séance, que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal du Québec. Tous les membres du conseil sont présents à l'ouverture de la séance.

1.2 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse DEBBIE LAPORTE déclare la séance ouverte à 19h.

1.3 CONSEIL A HUIS CLOS ET DIFFUSION DE LA SÉANCE

2021-04-087

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 16 avril 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des

Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos par vidéo conférence.

Il est proposé par MADAME NATHALIE DENAULT
Et résolu à l'unanimité

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et enregistrée;

QUE l'enregistrement audio de la séance sera disponible sur demande.

ADOPTÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-04-088

ATTENDU QUE Conformément aux articles 152, 153 et 156 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit, au moins deux jours à l'avance, un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil;

ATTENDU QUE Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé MADAME LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour est adopté.

ADOPTÉE

3. TRAVAUX PUBLICS

3.1 ACHAT DE BALAIS DE BOBCAT

2021-04-089

ATTENDU QUE le balai anglé que nous détenons a 15 ans et que les pièces nécessaires pour les réparations de celui-ci sont plus disponibles sur le marché;

ATTENDU QUE seul BOBCAT produit ce balai spécialisé;

EN CONSÉQUENCE,

le vote est demandé par Monsieur GAÉTAN GRAVELINE :

Nom	Fonction	Siège	Pour	Contre
Mme. Christine Francoeur	Conseillère	1	*	
M. Gaétan Graveline	Conseiller	2		*
M. Pierre Vaillancourt	Conseiller	3	*	
Mme Nathalie Denault	Conseillère	5	*	
Mme. Lise A. Romain	Conseillère	6	*	
Mme Debbie Laporte	Mairesse		*	

Proposé par MONSIEUR PIERRE VAILLANCOURT

Et Résolu

QUE les membres du conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge autorisent l'achat d'un balais anglé (Angled Broom) de BOBCAT au coût de 7 800 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2021-04-090

Il est proposé par MADAME CHRISTINE FRANCOEUR
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée à 19 h15.

ADOPTÉE

Présidente

Secrétaire

DEBBIE LAPORTE
Mairesse

NAOMIE RIVET
Directrice générale

« Je, Debbie Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».